

COMMUNIQUÉ



LES PRODUCTEURS DE
POMMES DU QUÉBEC

Agents autorisés

Membres du conseil d'administration des PPQ
Association des emballeurs de pommes du Québec
M^{me} Sophie Perreault, AQDFL
M^{me} Judith Lavoie, Table filière pomme
Entrepôtsitaires

Représentants des chaînes

Loblaws, Provigo, Maxi et Maxi & Cie
Metro
Sobey's

11 SEPTEMBRE 2020

PRIX MINIMUM DE LA POMME TARDIVE DESTINÉE À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS – RÉCOLTE 2020

Décision du comité de prix du **9 septembre 2020** des pommes destinées à la consommation à l'état frais, dont font partie des représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec et des Producteurs de pommes du Québec, de **maintenir le prix des premières variétés tardives et fixer les prix des autres variétés (voir en gras dans le tableau)** :

Date	Sunrise, Paulared, Lobo, McIntosh et Spartan (minot: 42 lb)	Ginger Gold Cortland, Empire, Délicieuse Jaune, Délicieuse Rouge Autres tardives (minot: 42 lb)	Gala (minot: 42 lb)	Ambrosia (minot: 42 lb)	Honeycrisp (minot: 42 lb)
À compter du début de l'écoulement	S : 18,00 \$ C : 20,00 \$	S : 18,00 \$ C : 20,00 \$	S : 19,00 \$ C : 22,00 \$	S : 20,00 \$ C : 25,00 \$	S : 30,00 \$ * C : 50,00 \$ JC : 40,00 \$ **
	Le prix des pommes destinées en cellule s'appliquera pour toutes les pommes de calibre 2 ¾ po et plus vendues en vrac dans des contenants de 35 lb et plus.				
	SPÉCIFICATIONS POUR LA HONEYCRISP : * 30 \$/minot en sac – pommes de calibre 2 ½ (63,5 mm) à 2 ¾ po (70 mm) ou pomme de calibre 72 ou plus petite avec de légers défauts et répondant aux normes POMMES QUALITÉ QUÉBEC. ** 40 \$/minot en cellule : JC : jumbo en cellule : pomme de calibre 64 – 56 – 48 et plus (plus de 3 ¾ po ou 95,25 mm et plus) ➤ 50 \$/minot en cellule : calibre minimal de la pomme destinée en cellule : 2 ¾ po (70 mm) et inférieur à 3 ¾ po (95,25 mm) jusqu'au calibre 72 ➤ Pédoncule ne doit pas dépasser la cuvette pédonculaire ➤ Coloration : rouge ou rouge rayé doit couvrir au moins 50 % de la superficie du fruit				

(Suite du tableau de la p. 1)

Promotions ciblées (sans complément de prix)

À compter du début de l'écoulement de la variété McIntosh	Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes Paulared et Lobo en sac et en cellule
---	--

Pommes destinées au commerce interprovincial et à l'exportation (opportunité d'affaires) – (sans complément de prix)

À compter du début de l'écoulement de la variété McIntosh	<u>Pommes vendues en sac (EMBALLÉES) :</u> Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes Lobo et Paulared en sac et en cellule.
	<u>Pommes vendues en vrac (NON EMBALLÉES) :</u> Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes Lobo et Paulared en sac et en cellule. Le rabais s'applique sur la portion destinée à l'état frais (sac et cellule) du classement prédéterminé ou sur la portion commercialisée à l'état frais en sac et cellule suite au classement réel, excluant le déclasserment.

S : sac C : cellule

APPLICATION DE L'ANNEXE H – PROMOTIONS CIBLÉES

Les promotions ciblées s'appliqueront de la façon suivante :

Un rabais sera alloué pour les variétés vendues en promotion ciblée annoncées en circulaire tel que décrit précédemment. Le calcul du prix moyen devra s'effectuer sur une base mensuelle par variété ciblée au tableau des prix précédents sur des annexes H distinctes pour l'établissement du prix moyen en sac par variété ciblée pour chacun des mois (selon la période identifiée dans le tableau précédent). Les emballeurs devront conserver la preuve des promotions ciblées ou la circulaire originale pour pouvoir la présenter à l'inspecteur lors de la vérification des annexes H.

Pompouce* : destinée exclusivement aux Centres de la petite enfance et garderies (seulement pour les variétés Paulared, McIntosh, Spartan, Gala, Empire et Cortland)

	Prix / minot de 42 lb			
	Paulared	McIntosh, Spartan	Cortland, Empire	Gala
À compter du début de l'écoulement	12,60 \$	12,60 \$	12,60 \$	13,30 \$

* Précisions sur Pompouce : Pour les pommes avec les calibres 2 ¼ à 2 ½ po, le prix est 70 % de moins que les pommes en sac. La contribution au Plan conjoint est celle de la pomme tardive destinée à l'état frais en plus des frais de mise en marché.

PRIX DES VARIÉTÉS HÂTIVES

Les membres du comité ont décidé que le prix des variétés hâtives serait flottant.

POMME DE CATÉGORIE COMMERCIALE

La Convention de mise en marché avec l'AEPQ intègre une catégorie Canada commerciales avec ses critères de qualité établis en vertu de l'annexe A3, avec une fermeté minimum de 10 lb, et ces pommes sont inspectées selon des critères de qualité établis à l'annexe C. Le 29 juillet 2020, le comité a décidé d'établir le prix minimum à 10 \$/minot et le calibre minimum sera de 2 3/8 pouces. Donc, selon les besoins des chaînes, certaines parties de lots de pommes déclassées seront payées aux producteurs au prix décidé sans coût de manutention. La contribution au Plan conjoint est celle de la pomme tardive destinée à l'état frais en plus des frais de mise en marché.

PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS

Étant donné que le calendrier des dates de mise en marché est évolutif, il peut être révisé régulièrement selon l'évolution de la récolte. Le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais se tiendra **le lundi 5 octobre 2020 à compter de 20 h par conférence Zoom** dans le but de rediscuter des dates de mise en marché et le prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais tardives.

COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA TRANSFORMATION POUR LA RÉCOLTE 2020

Décision du comité de prix du 27 août 2020 des pommes destinées à la transformation.

DATE	POMMES À JUS STANDARD	POMMES À SAUCE	POMMES À JUS OPALESCENT
À compter du début de la récolte	Hâtives 0,073 \$/lb ou 3,066 \$/minot de 42 lb	Hâtives 0,135 \$/lb ou 5,67 \$/minot de 42 lb (pour les pommes de fantaisie détournées vers la transformation ou provenant du déclassement)	Hâtives 0,135 \$/lb ou 5,67 \$/minot de 42 lb (pour les pommes de fantaisie détournées vers la transformation ou provenant du déclassement)
À compter du début de la récolte	Tardives 0,073 \$/lb ou 3,066 \$/minot de 42 lb pour les 25 premiers millions de livres. Le comité de prix se réunira de nouveau pour établir un nouveau prix pour l'excédent si nécessaire.	Tardives 0,1375 \$/lb ou 5,775 \$/minot de 42 lb (pour fins d'entreposage) 0,11 \$/lb ou 4,62 \$/minot de 42 lb (pour les pommes provenant du déclassement)	

Le prochain comité de prix de la pomme destinée à la transformation se tiendra au besoin dans le but de discuter du prix des pommes tardives.

REPRISE DES INSPECTIONS – RÉCOLTE 2020

La reprise des inspections dans les postes d'emballage et des acheteurs de pommes à l'état frais a débuté **le 8 septembre dernier**.

CALENDRIER DES DATES DE MISE EN MARCHÉ – RÉCOLTE 2020



Le 31 août 2020, les membres du comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais ont décidé de conserver le **statu quo** sur les dates de mise en marché ci-dessous inscrites, dans le but d'avoir un approvisionnement continu de qualité et de respecter la maturité des différentes variétés de pommes du Québec. Les membres du comité des prix demandent aux producteurs, emballeurs et à tous les intervenants de la filière de la pomme de respecter ces dates qui débutent le mercredi.

SEPTEMBRE	02	09	16	23	
		Sunrise Paulared Lobo * Ginger Gold*	Sunrise Paulared Lobo Ginger Gold	Paulared Lobo Ginger Gold McIntosh*	
OCTOBRE		07	14	21	30
		Lobo McIntosh Honeycrisp Spartan Gala Cortland* Délicieuse jaune*	Lobo McIntosh Honeycrisp Spartan Gala Cortland Délicieuse jaune Délicieuse rouge* Empire* Ambrosia*	Lobo McIntosh Honeycrisp Gala Spartan Cortland Délicieuse jaune Délicieuse rouge Empire Ambrosia	Paulared Lobo Ginger Gold McIntosh Honeycrisp* Spartan* Gala*

* Quantité limitée

Tous les agents autorisés qui commercialiseront avant la date de mise en marché à compter des variétés SUNRISE et PAULARED perdront des points de démerite qui pourraient entraîner la perte de leur autorisation à titre d'agent autorisé. De plus, les PPQ se réservent le droit d'entamer toute procédure juridique nécessaire pour le non-respect des dates de mise en marché et contre tous les agents non autorisés.

LISTES DES AGENTS AUTORISÉS

Vous pouvez consulter la liste des agents autorisés en date du 4 septembre 2020 pour la saison de commercialisation 2020-2021 en cliquant sur le lien suivant : <https://producteursdepommesduquebec.ca/wp-content/uploads/2013/12/Liste-agents-autorises-4-septembre-2020.pdf>

Daniel Ruel, agr.

Les Producteurs de pommes Québec

G:\Générale 3\Général\communiqués\2020-2021\com 11-09-2020.doc